

Commune de Puissalicon

**DECISION N° 2025-16
Entretien pelouse stade saison 2025 CHLOROPHYLLE**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant la proposition financière de l'entreprise CHLOROPHYLLE, 1 rue du hameau de Sipièrre, 34360 CEBAZAN pour l'entretien mécanique de la pelouse du stade durant la saison 2025 pour un montant de 13 031 € HT,

Considérant que les travaux de création d'un nouvel arrosage automatique et de réfection du pompage ont été réalisés,

Considérant qu'il convient de mettre en place un programme annuel afin de remettre en état la pelouse du terrain de football,

Décide

Article 1

D'accepter la proposition financière de l'entreprise CHLOROPHYLLE d'un montant de 13 031 € HT pour l'entretien mécanique de la pelouse du stade durant la saison 2025.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

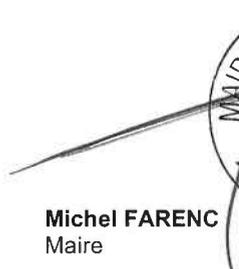
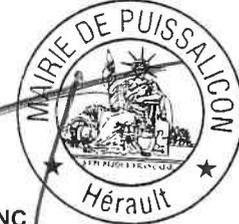
Article 3

Monsieur le secrétaire général de mairie, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 09/04/2025
Publication sur le site internet de la Commune le 09/04/2025
Transmission au représentant de l'état le 09/04/2025

Puissalicon le 09/04/2025



Michel FARENC
Maire